

AVIS

AT.26.51.AV

Programme communal de développement rural de ENGHIEN

Avis adopté le 27/03/2026

DONNEES INTRODUCTIVES**Demande :**

- *Demandeur :* Commune d'Enghien
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 20/02/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 20/03/2026

Projet :

- Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution : Aménagement de petits équipements récréatifs de quartier
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 5/02/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Enghien, située dans la Province du Hainaut et dans l'arrondissement d'Ath, est composée de trois anciennes communes : Enghien, Petit-Enghien et Marcq, ainsi que du hameau de Labliau. Elle est située à l'extrême est de la Wallonie picarde et dans la région agro-géographique du plateau limoneux brabançon.

Au 1^{er} janvier 2024, elle comptait 14.509 habitants pour une superficie de 40,59 km².

La stratégie repose sur les sept objectifs de développement suivants qui sont liés par la volonté d'étendre le concept de ville-parc à l'ensemble du territoire communal, sous l'emblème « villages-nature) » :

- La cohésion sociale, pilier du vivre ensemble ;
- Le patrimoine, ancré sur ses deux pieds, tourné vers l'avenir ;
- Les espaces urbanisés, repensés pour de nouveaux usages ;
- Les espaces communautaires, réinventés pour la collectivité ;
- La campagne, mission résilience ;
- La trame économique, pour un territoire vivant ;
- La mobilité, en mieux demain.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de ENGHIEU.

Le Pôle estime que le diagnostic est correct mais présente certaines analyses qui auraient mérité d'être plus approfondies afin de bien mettre en évidence l'ensemble des spécificités du territoire enghiennois. Le chapitre relatif au milieu naturel aurait par exemple pu épingler les biotopes et espèces phares du territoire.

De plus, de par sa localisation particulière (contact direct avec la région flamande et le Brabant wallon, village de Hoves (commune de Silly) coïncé entre deux parties du territoire d'Enghien), le diagnostic aurait pu analyser plus finement dans un chapitre spécifique l'ensemble des synergies avec les communes voisines. Le Pôle regrette enfin la présence de données statistiques relativement anciennes qui auraient pu faire l'objet d'une actualisation.

Concernant la partie 2, le Pôle estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il constate une bonne participation des citoyens. Il en résulte une appropriation adéquate du projet et une bonne implication citoyenne dans le choix des fiches-projets. De plus, le caractère étayé du lot o permet d'appréhender clairement la bonne dynamique mise en place tout au long du processus d'élaboration du PCDR.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé du projet de PCDR fait bien ressortir l'apport de la population. Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune sont bien mis en évidence, notamment grâce aux apports de la participation citoyenne qui ont permis de compléter le diagnostic réalisé dans la partie 1 du PCDR.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur cinq objectifs de développement qui sont cohérents avec la réalité enghiennoise et en lien avec les éléments mis en évidence dans le diagnostic partagé. Il relève toutefois que la cohésion sociale ne devrait pas être considérée comme un objectif de développement à mettre au même niveau que les quatre autres. A la lecture du dossier et à la suite de la présentation devant les membres du Pôle, il ressort que la cohésion sociale sous-tend l'ensemble de la stratégie au même titre que le concept « De la ville-Parc aux villages-Nature ».

Concernant la partie 5, le Pôle estime que la bonne complémentarité entre les fiches-projets et les fiches-mémos permet de comprendre les liens entre elles, la cohérence avec la stratégie, mais également avec les autres documents stratégiques dont dispose la commune, ainsi que la bonne gouvernance communale. Il souligne que les projets envisagés sont réalistes, en nombre limité et que les budgets alloués sont raisonnables.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement de petits équipements récréatifs de quartier, le Pôle estime qu'elle est réaliste, raisonnable et cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie.


Yves HANIN
Président